

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze

Le dix avril à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le 2 avril 2015

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Christopher DAVO, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

Absent excusé : David PACCIOTTI

Christophe RAMEAUX a été désigné comme secrétaire de séance

1. Vote du compte administratif 2014

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Serge Nardin 1^{er} adjoint examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	résultat de l'exercice
fonctionnement	544 433,74 €	599 629,12 €	+ 55 195,38 €
investissement	430 845,28 €	675 654,98 €	+ 245 809,70 €

Résultat d'exécution :

	Report de l'exercice N-1	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2014
Fonctionnement	168 182,61	55 195,38	223 377,99
Investissement	- 56 034,35	245 809,70	189 775,35

Ce résultat doit être minoré des restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2014 :

- en dépenses d'investissement, pour un montant de 561 253,52 €
- en recettes d'investissement, pour un montant de 302 557,00 €

Le besoin net de la section d'investissement est donc de 68 921,17 €

Hors de la présence de M. Philippe AUPHAN, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014

2. Approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, sous réserve du visa du Comptable Général.

3. Affectation des résultats 2014 sur le BP 2015

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement la somme de 100 000 € pour financer les besoins de 2015 et de reporter en fonctionnement la somme de 123 377,99 €

4. vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux des taxes directes locales de 1,034243 et vote (1 abstention) les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

- taxe d'habitation : **19,16 %**
- taxe foncière (bâti) : **10,26 %**
- taxe foncière (non bâti) : **43,65 %**
- Cotisation foncière des entreprises : **33,85 %**

5. Vote du budget primitif 2015

le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT DEPENSES	TOTAL
Charges à caractère général	185 550,00
Charges de personnel et frais assimilés	238 049,80
Atténuations de produits	50 500,00
Dépenses imprévues	35 000,00
Virement à la section d'investissement	72 416,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 070,36
Autres charges de gestion courante	67 292,00
Charges financières	18 901,00
Charges exceptionnelles	44 608,71
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS	717 387,87
FONCTIONNEMENT RECETTES	TOTAL
Atténuations de charges	12 000,00
Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	49 727,88
Impôts et taxes	387 621,00
Dotations, subventions et participations	104 616,00
Autres produits de gestion courante	40 000,00
Produits financiers	45,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	123 377,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	717 387,87

INVESTISSEMENT DEPENSES	TOTAL
Emprunts et dettes assimilées	102 317,00
Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	71 907,00
Immobilisations corporelles	456 816,71
Immobilisations en cours	139 443,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	770 483,71

INVESTISSEMENT RECETTES	TOTAL
Virement de la section d'exploitation (recettes)	72 416,00
Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
Opérations d'ordre de transfert entre section	5 070,36
Dotations, fonds divers et réserves	64 265,00
Subventions d'investissement	333 957,00
Immobilisations corporelles	5 000,00
	480 708,36
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	189 775,35
AFFECTATION AU COMPTE 1068	100 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	700 483,71

6. Aménagement logements locatifs

Afin de répondre aux demandes en logement de plus en plus prégnantes sur le territoire et notamment celles concernant les logements locatifs confortables, accessibles à des ménages dont les revenus sont modestes, le conseil municipal décide de réaliser des travaux dans l'immeuble cadastré B 179.

Le projet prévoit le réaménagement de deux logements situés au 1^{er} et 2^{ème} étage de l'immeuble : un logement de type 2 de 63,25 m² et un logement de type 3 de 60,12 m². Le coût estimatif des travaux d'aménagement se répartit de la façon suivante :

1 – travaux logement

total HT 110 000 €

2 – Maîtrise d'oeuvre

total HT 18 700 €

TOTAL Général HT 128 700 €

TOTAL Général TTC 141 570 €

Le plan de financement prévisionnel basé sur cette première estimation des travaux s'établit comme suit :

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE TTC

1 - Autofinancement **6 570 €**

2 – subventions :

Conseil Général	15 000 €
Conseil Régional	24 000 €
Etat : PLUS	6 000 €
Dotation Parlementaire	15 000 €
Total subventions	60 000 €

3 – Emprunt CDC **75 000 €**

TOTAL **141 570 €**

7. Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du dossier adressé par le Département de Vaucluse, donne son accord pour l'inscription du réseau touristique de randonnée de la commune au PDIPR « Révision 2015 » et s'engage à :

- A adopter les nouveaux tracés communaux relevant du « PDIPR révision 2015 » et du « Réseau de randonnée touristique 2015 »,
- A conserver aux chemins concernés un caractère ouvert au public pour la pratique exclusive de la randonnée pédestre, équestre et VTT,
- à ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR, ou à permettre leur maintien, leur rétablissement ou leur substitution, d'une égale valeur qualitative et d'usage, afin d'assurer la continuité de l'itinéraire.

